



DE PIRE EN PIRE !

Introduction

Présidence : cette CAPC était présidée par Alexis LOPES, chef du bureau A/2 à la DG.

Organisations syndicales (OS) présentes : CFDT, SOLIDAIRES et USD-FO.

Ouverture : la séance s'est ouverte à 9h35.

Secrétariat-adjoint : la CFDT a été désignée secrétaire-adjoint de cette CAPC.

Ordre du jour

I -	Approbation du PV du 15/03/2015	p 1
II -	Examen des demandes de révision en cadencement au titre de 2016	p 1
III -	Examen d'un détachement dans le corps des inspecteurs de la DGDDI	p 2
IV -	Titularisation d'inspecteurs-stagiaires au titre de 2015	p 2
V -	Liste d'aptitude de B en A au titre de 2016	p 2

I - Approbation du PV du 15/03/2016

Le vote : aucune remarque ayant été faite, le procès-verbal (PV) daté du 15/03/2016 et portant sur les recours en cadencement des inspecteurs a été approuvé à l'unanimité par les parités administrative et syndicale (CFDT, SOLIDAIRES et USD-FO).

II - Examen des demandes de révision de cadencement au titre de l'année 2016

Le président de la CAPC annonce que 41 mois sont disponibles pour cette campagne de recours.

9 recours ont été examinés lors de cette CAPC.

8 portaient exclusivement sur le cadencement et le 9ème concernait à la fois une demande de modification des appréciations phraséologiques ainsi qu'une révision du cadencement.

5 des 8 recours portant sur le cadencement ont été

acceptés (1 mois de réduction d'avancement leur a été accordé). **3** ont donc été rejetés.

Le **9ème** recours a vu ses appréciations phraséologiques rejetées mais 1 mois de réduction lui a été accordé.

... / ...

REMARQUES GÉNÉRALES :

- le président de la CAPC a annoncé qu'en 2017, les agents de catégorie B seraient évalués mais sans cadencement (et donc uniquement avec des appréciations phraséologiques !). Les agents de catégories C et A intégreront ce dispositif en 2018.
- la DG réfléchit à ce que pourraient être dans le futur les entretiens d'évaluation ainsi que les CAP de recours. Y aura-t-il encore des CAP de recours ? Oui semble le confirmer le président ; ne serait-ce que par rapport aux demandes de modifications des appréciations phraséologiques.
- quelle forme prendront les entretiens d'évaluation ? Seront-ils similaires à des entretiens de carrière... ?

REMARQUES SUR LES RECOURS :

- problématique encore rencontrée lors de cette CAPC : un agent muté en cours d'année reçoit toujours aussi rarement des mois de réduction d'avancement tant dans sa DR de départ que dans celle d'arrivée.
- certains Comptes-Rendus d'Entretien Professionnel (CREP) sont laconiques et ne contiennent que très peu d'informations. Surtout lorsqu'il s'agit de jeunes agents.
- on constate que certains Avis Préalable à l'Entretien (APE) ou CREP sont l'occasion de règlement de comptes entre la hiérarchie et les agents.
- SOLIDAIRES a voté pour l'obtention d'un mois par les agents. Lorsque l'administration a rejeté les demandes concernant les appréciations du CREPS et le cadencement, SOLIDAIRES a voté contre.

III - Intégration d'un militaire dans le corps des inspecteurs de la DGDDI

La CAPC a étudié la demande formulée par un militaire pour être intégré dans le corps des inspecteurs de la DGDDI au 12ème échelon.

Cette nomination prendra effet à compter du 01/11/2016.

Vote : unanime pour des parités syndicales et administrative.

SOLIDAIRES a voté pour car aucun candidat n'avait répondu à l'enquête.

IV - Titularisations d'inspecteurs-stagiaires au titre de 2016

Les titularisations concernaient les inspecteurs-stagiaires membres de la 68ème promotion (77 agents : 70 issus du concours, 2 agents ayant bénéficié du dispositif de recrutement réservé aux agents contractuels, 4 agents contractuels handicapés et 1 renouvellement de stage).

1 agent ne sera pas titularisé car en congé de maladie et n'ayant pas passé tous ses examens.

Vote : unanime pour des parités syndicales et administrative.

V - Examen de la liste d'Aptitude de B en A au titre de 2016

A - Quelques remarques préalables

Le Président de la CAPC a rappelé aux représentants des personnels la méthodologie employée pour déter

... / ...

miner les promotions par DI. Depuis 2015, la DG, qui calcule le taux de candidats potentiellement promouvables pour chaque DI, a mis en place un système de rotation. L'objectif, selon la DG est de permettre à toutes les DI d'avoir des agents promus par LA.

- seulement **21 postes** étaient prévus pour cette Liste d'Aptitude (LA) en actif. Aucune promotion retraite. 21 postes, c'est le plus bas total depuis ... 1997.
- sur les 21 postes en compétition, **11 postes** étaient des postes à profil, **3** nécessitaient une qualification (cf. note de campagne : NA n°16003603 du 07/06/2016).
- **5533** agents avaient vocation à candidater, **630** l'ont fait. **237** ont été classés en CAPL (153 en « active » et 84 en « retraite »). Ce sont des CP CO et SU des 9ème, 10ème et 11ème échelons qui ont été promus.
- les lauréats seront prochainement contactés par la DG afin de leur communiquer leurs futures affectations.

B - Vote de la Liste d'Aptitude 2016

21 agents ont été promus lors de cette CAPC (tous en « actif »).

3 agents ont été inscrits sur liste complémentaire au titre de la promotion active.

Vote : contre : SOLIDAIRES – abstention : CFDT et USD/FO.

SOLIDAIRES a voté contre car tous les dossiers des candidats n'ont pas été étudiés lors de cette CAPC.

REMARQUES SUR CETTE LISTE D'APTITUDE :

- le Plan Ministériel de Qualification (PMQ) qui détermine le nombre de promus par grade (C1, CP, A...) va sans doute être amené à disparaître avec la mise en place du Protocole Parcours professionnel, carrières et Rémunérations (PPCR) qui prévoit des échelons à durée fixe sans cadencement.
- les conditions de fonctionnement de certaines CAPL continuent d'interpeller (classement des agents, critères pris en compte par les différents DI pour faire les classements, PV des débats on exhaustifs...).
- SOLIDAIRES est intervenu pour défendre des dossiers écartés de manière injuste par des DI. Selon nous la CAPC n'a pas joué son rôle de juge-arbitre dans ces cas-là.

SOLIDAIRES Douanes était représenté par Rénaldo PRATO (titulaire) et Renaud GOYATTON (suppléant).
Pour toute demande de renseignement n'hésitez pas à les contacter.